



PRÉFECTURE DE SAINT-BARTHÉLEMY ET SAINT-MARTIN

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Saint-Martin, le 20 octobre 2023
à 8h30

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

MÉTÉO / TEMPÊTE TROPICALE TAMMY / CP N°3 PASSAGE EN VIGILANCE « CYCLONE » DE NIVEAU ORANGE A 8H

A 6 h, le phénomène était positionné à 682 km de Saint-Martin et 648 km de Saint-Barthélemy. Durant la nuit, le système s'est organisé et sa vitesse de déplacement a légèrement diminuée. Celui-ci devrait être catégorisé comme ouragan au passage au plus proche de nos îles, prévu aujourd'hui dans la soirée de samedi.

- Vents : Le vent va se lever progressivement pour dans les prochaines heures pour atteindre 90 à 100 km/h avec des rafales à 130 km/h durant la nuit de samedi à dimanche.
- Pluies : Des averses orageuses accompagneront le phénomène et ses environs.
- Mer : La dégradation de l'état de la mer a débuté avec des creux actuellement de 2,5 m. Des maximums de 5m ont été mesurés au large de Saint-Martin. Durant la nuit de samedi à dimanche, les creux moyens atteindront 5 m.

Les prévisions de trajectoire ont légèrement infléchi durant la nuit avec un passage prévu à l'est de Saint-Barthélemy et saint-Martin qui restent dans le cône d'incertitude de la trajectoire. Il reste donc important que l'ensemble de la population se prépare à un passage possible directement sur les îles. De ce fait, le Préfet décide d'un passage en niveau de vigilance « Orange cyclone » dès 8h du matin.

Les écoles et accueil d'enfants sont fermés pour la journée de vendredi 20 octobre. En parallèle, une section du 33^e régiment d'infanterie de marine basée habituellement en Martinique est prépositionnée à saint-Martin durant la nuit. Ces militaires seront engagés sur des missions de protection des populations autant que nécessaire.

Mesures individuelles de comportement préconisées par la préfecture :

VIGILANCE ORANGE CYCLONE : SOYEZ TRÈS VIGILANTS!

OMI1 : Écouter les bulletins météo et les consignes diffusées (internet, kiosque, radio et télévision).

OMI2 : Préparer les habitations : 1) Consolidation, 2) Protection des ouvertures, 3) Mise à l'abri et hors d'eau des objets personnels et documents, 4) Organisation du stockage de nourriture et matériel divers..., 5) Déconnexion des systèmes de remplissage de la citerne d'eau pluviale et protection des réservoirs le cas échéant.

OMI3 : Protéger les embarcations nautiques.

OMI4 : Effectuer les derniers achats pour acquérir une autonomie de plusieurs jours.

OMI5 : Faire le plein de carburant de votre véhicule.

OMI6 : Prévoir une somme d'argent liquide pour pourvoir acheter des denrées de 1^{re} nécessité.

OM17 : Mettre à l'abri les stocks de marchandises et de denrées périssables dans les commerces et mettre en sécurité les chantiers pour les entreprises (démontage des grues, installations aériennes et échafaudage...).

OM18 : Mettre à l'abri les troupeaux, cheptels et animaux de ferme.
